

Communiquer avec l'équipe éducative en secondaire

Préambule

Vu le nombre d'enseignants que notre enfant va côtoyer, il est extrêmement compliqué de tous les rencontrer. Rédiger un courrier au début de chaque année scolaire à leur intention peut être une solution. Ce courrier pourra leur être remis en direct par notre enfant, via la direction ou via le/la titulaire. Nous pouvons également solliciter une rencontre avec le/la titulaire en début d'année pour expliquer de vive voix le fonctionnement de notre enfant et le charger de faire parvenir le courrier à l'intention de ses collègues. Ne pas oublier de distribuer à nouveau la lettre en cas de changement d'enseignant en cours d'année, l'information circulant rarement.

Si l'élève bénéficie d'un PASS Inclusion¹, une réunion pédagogique à l'initiative du CPMS aura lieu en début d'année et pourra réévaluer les aménagements précédents et définir ceux estimés utiles pour l'année en cours.

Objectif

La visée principale est d'informer:

- tous les enseignants du ou des troubles d'apprentissage ;
- sur la volonté de partenariat école-famille ;
- à propos des aménagements pédagogiques mis en place à l'école l'année précédente ;
- au sujet de l'encadrement en dehors de l'école (logopédie, psychomotricité, neuropsychologue, médicament...).

Types de courrier

Il est important de consacrer du temps à sa rédaction, de le personnaliser au mieux afin qu'il atteigne l'objectif escompté. Il peut également être singularisé par une photo, une impression sur papier couleur. Il peut se décliner du plus général au plus particulier et ne constitue qu'une ébauche à un partenariat à développer tout au long de l'année. Il sera aussi important de s'informer sur les initiatives qui existent déjà dans l'école pour ne pas être redondant. Ce courrier doit bien sûr avoir été rédigé de concert avec l'adolescent. Son accord est indispensable. Au fil de sa scolarité, il deviendra peu à peu son propre ambassadeur. N'oublions pas qu'il est l'acteur numéro un...

1. Courrier général pour tous les enseignants

Il donne des informations générales (ne pas hésiter à en donner les sources) et offre l'opportunité aux enseignants qui le souhaitent de prendre contact avec les parents pour en savoir plus. Les avantages : on informe sans risquer de froisser ou de paraître trop interventionniste quant au volet pédagogique ; le courrier est court et vite lu. L'inconvénient principal réside dans le risque de rester au niveau purement informatif et qu'aucun aménagement ne soit réellement mis en place. Ce courrier peut constituer l'amorce à une rencontre avec un ou plusieurs enseignants, en présence le cas échéant du thérapeute qui pourra aborder la question des aménagements nécessaires.

¹ <http://www.ufapec.be/newsletter/cyberlettre-n57-pass-inclusion-et-amenagements-pedagogiques.html>
<http://enseignement.be/index.php?page=24749>

Renseignements qui peuvent s'y trouver :

- Nature du ou des troubles, bref historique du parcours scolaire et suivi thérapeutique de l'enfant.
Exemple : X. est et restera « dyslexique et dysorthographique » comme l'atteste le bilan réalisé en février 20... Il a été suivi par des logopèdes de longues années durant ; malgré tout, de nombreuses difficultés persistent.
- Lien entre les symptômes du trouble et les difficultés rencontrées à l'école.
Exemples : la copie (lignes, titres, numérotation, oublis de mots, ...), le classement de feuilles ou documents restent ardues. L'autonomie dans le travail personnel n'est pas encore présente alors qu'il la souhaiterait vivement. Il suffit de consulter les cours de X. pour s'en rendre compte ! Il perd ou oublie souvent son matériel.
- Présenter le suivi actuel : la nature du ou des thérapeute(s) qui suit (vent) l'enfant, le travail réalisé. Ils peuvent également aider les enseignants à trouver des moyens d'aide (on peut donner leurs coordonnées s'ils sont d'accord).
- Présenter ce qui est mis en place à la maison.
Exemple : utilisation d'un logiciel, de fiches de stratégie...
- Donner quelques clés de compréhension de la personnalité de l'enfant : timidité, impulsivité, fatigue, écriture... Souligner l'importance de préserver son estime de soi. Inviter à reconnaître le travail et les efforts fournis même si les résultats ne sont pas à la hauteur.
- Suggérer de privilégier des textes aérés (police de caractère verdana ou arial taille 12²), sans verso et d'éviter des textes manuscrits ou mal photocopiés.
- Insister sur l'importance d'un partenariat école-famille où l'adolescent reste acteur de sa scolarité. Ne pas hésiter à reconnaître le travail fourni par les enseignants et leur difficulté à tenir compte des particularités de chacun des élèves. L'enseignant est un acteur essentiel dans la scolarité de l'adolescent. Reconnaître son travail, lui demander des conseils, poser des questions seront plus porteurs que d'uniquement revendiquer et donner des conseils. Il est important de transmettre dans ce courrier nos coordonnées aux enseignants.
- Communiquer au plus vite, dans les deux sens, toute information jugée utile : progrès, mauvais résultats, attitude inadaptée, difficultés de compréhension...
- Communiquer des références de sites, de liens intéressants pour les enseignants qui voudraient approfondir le sujet (voir annexe).
- Question des aménagements raisonnables : ce point est le plus délicat. Chaque enseignant a sa propre expérience sur le sujet et risque d'avoir l'impression que vous

² Question Parlementaire du 17/01/2012 – Une nouvelle police de caractères pour les personnes dyslexiques-
<http://www.pfwb.be/le-travail-du-parlement/doc-et-pub/documents-parlementaires-et-decrets/questions/001360672> lien vérifié le 23/09/2013.

voulez lui apprendre son métier. Mieux vaut aborder ce point lors d'une rencontre, avec le thérapeute qui accompagne l'adolescent ou le CPMS. Si le jeune bénéficie du Pass Inclusion, les réunions sont organisées à l'initiative du CPMS en début d'année scolaire et la question des aménagements pédagogiques sera abordée.

Pour s'informer au mieux :

- ✓ Voir la revue : « A l'école de ton choix avec un handicap. *Les aménagements raisonnables dans l'enseignement* »³.
- ✓ Voir les adaptations accordées pour les épreuves du CEB, CE1D et CESS⁴ (temps supplémentaire, local séparé, relance attentionnelle, fiches stratégiques, fluo...).
- ✓ Voir ceux suggérés par le(s) thérapeute(s) et/ou par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Exemples : voir les guides à l'usage des enseignants en annexe. Il est important de relever le fait que les aménagements réalisés peuvent être bénéfiques à d'autres élèves.

- ✓ Pass Inclusion : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24749>

2. Courrier adapté plus spécifiquement à chaque enseignant

A la lettre générale peuvent être jointes des suggestions d'aménagements pédagogiques particuliers à la matière enseignée.

Avantage: les enseignants bénéficieront de pistes pédagogiques directement exploitables (gain de temps, aménagements réellement adaptés aux besoins de l'élève...).

Risque : blocage de l'enseignant qui pourrait penser que le parent prend sa place et ne lui fait pas confiance. La longueur du courrier risque de décourager.

Exemples d'aménagements pédagogiques demandés, dans la limite du possible:

- ✓ Cours de français : demander de recevoir le plus vite possible la liste des livres à lire au cours de l'année (version audio, possibilité de lecture préalable par le parent, relectures...), proposer une dictée plus courte, lui laisser plus de temps pour la relecture, suggérer de relire la dictée à voix haute ...
- ✓ Cours de langues étrangères : éviter les prises de notes car le risque d'erreur est grand, encourager l'utilisation du logiciel « quizlet⁵»...
- ✓ Instaurer le tutorat entre élèves.
- ✓ Demander l'autorisation de pouvoir prendre une photo d'un journal de classe référent en fin de journée...

³ <http://www.diversite.be/l%C3%A9cole-de-ton-choix-avec-un-handicap>.

³ <http://enseignement.be/index.php?page=26247>.

⁵ <http://quizlet.com/>

3. Courrier encore plus complet enrichi de fiches explicatives quant au(x) trouble(s) spécifique(s) de l'enfant.

Avertissement : ce courrier s'adresse plutôt à un public averti vu la taille du document.

1. Définition du trouble
2. Et si vous étiez dyslexique, dyscalculique, tda/h..., comment ce serait ? (mise en situation concrète)
3. Difficultés rencontrées par l'enfant (lecture, écriture, organisation spatio-temporelle, mémorisation, prise de notes, concentration, organisation matérielle, estime de soi...)
4. Outils déjà mis en place à la maison
5. Comment l'aider en classe ?
6. Besoins spécifiques par matière
7. Sources et liens utiles

Annexe 1 : Pour aller plus loin : associations d'aide, dépliants et brochures à proposer à l'enseignant, circulaires

Adresses associations d'aide en Belgique francophone:

Généralistes

- APEDA (Association belge de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage) : www.apeda.be
- Asbl Cœur à Corps (association qui soutient et accompagne des familles avec enfants en difficulté d'apprentissage) : www.asblcoeuracorps.net
- UFAPEC (Union francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique) www.ufapec.be

Dyslexie-dysorthographe-dyscalculie-dysgraphie

- Fondation Dyslexie : www.fondation-dyslexie.be
- UPLF (Union Professionnelle des Logopèdes Francophones de Belgique) : <http://www.uplf.be/>
- Dyslexia International : <http://www.dyslexia-international.org/fr/>

Troubles de l'attention

- TDA/H Belgique : www.tdah.be
- Asbl J'ai pas fait exprès – 04/275.26.91 – mail : carine.wathelet@belgacom.net
- www.tdah-adulte.org

Dyspraxie

- Infor Dyspraxie : www.infor-dyspraxie.be
- Site créé par une maman liégeoise : <http://la-dyspraxie-de-thibaut.e-monsite.com/>
- Le cartable fantastique de Manon : <http://www.cartablefantastique.fr/manon/>
- Dyspraxique mais fantastique : http://www.dyspraxie.info/index.php?option=com_content&view=frontpage

Dysphasie

- APEAD (Association de parents d'enfants aphasiques et dysphasiques) : www.dysphasie.be

Haut potentiel

- EHP Belgique : <http://www.ehpbelgique.org/>

Dépliants et brochures à proposer à l'enseignant

- **Fiches présentant les troubles de l'apprentissage :**

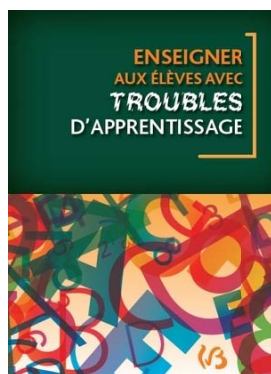
<http://www.segec.be/Fedefoc/pedagogique/enfdiff.htm>

- **Site de l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles :**

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24749>

- **Guides à l'usage des enseignants**

Parmi les nombreuses publications proposées, vous trouverez entre autres :



Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage

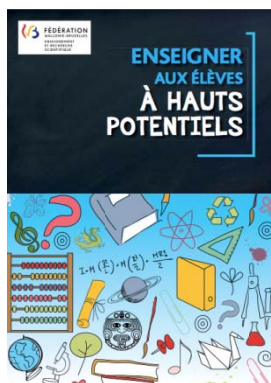
Ce document de 32 pages a été rédigé par le Service général du Pilotage du Système éducatif à l'attention des équipes éducatives. Il leur permettra de mieux connaître les troubles des apprentissages mais aussi de mieux les repérer afin d'aménager autrement les apprentissages proposés. Ce guide contient de multiples informations et conseils et permet de mettre en évidence les collaborations externes sur lesquelles les enseignants peuvent s'appuyer pour les aider dans leur mission éducative.

 [télécharger "Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage"](#)

En allant sur [enseignement.be](http://www.enseignement.be), rubrique de « A à Z », troubles d'apprentissage, vous trouverez d'autres publications intéressantes qui y sont référencées.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24749>

Enseigner aux élèves à hauts potentiels



C'est tout l'objet de ce guide qui vise, dans le même esprit que « Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage », à permettre aux équipes éducatives de mieux connaître les élèves à hauts potentiels et la variété de leurs profils, mais aussi à leur proposer des pistes de différenciation pédagogique. L'importance du travail collectif, et le rôle central qu'y jouent les centres PMS y est aussi développé. Enfin, des ressources externes et des outils, développés par un réseau d'enseignants et d'éducateurs, y sont présentés, et pourront être téléchargés dans leur intégralité sur www.enseignement.be.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25006&navi=2198>

Aller sur [enseignement.be](http://www.enseignement.be), rubrique de « A à Z », surdoués, onglet

« publications ».

A l'école de ton choix avec un handicap



Les élèves en situation de handicap ont droit à des aménagements raisonnables à l'école. La législation en parlant de « situation de handicap » vise à appliquer une conception large du handicap, qui inclut les maladies chroniques, ainsi que les troubles de l'apprentissage, de l'attention et du comportement. Il n'est donc pas nécessaire d'être reconnu par une instance officielle comme l'INAMI, le SPF Sécurité sociale ou les fonds régionaux (AWIPH, Phare, VAPH, DPB). L'idée étant qu'un individu puisse se trouver en situation de handicap dans un contexte donné et pas dans un autre; c'est une approche sociale qui ne tient pas seulement compte de la différence spécifique de l'individu mais qui questionne aussi l'environnement. Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société. Cette brochure vise à informer, sur le plan juridique, les élèves, les parents, les équipes éducatives, les directions d'établissements scolaires et les acteurs du monde de l'enseignement sur la notion d'aménagement raisonnable.

<http://www.diversite.be/!%C3%A9cole-de-ton-choix-avec-un-handicap>

Circulaires modalités passation des épreuves certificatives externes (CEB, CE1D et Cess)

Circulaire 4691 du 17 janvier 2014 : dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2013-2014

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4911

Circulaire 4735 du 10 février 2014 : directives relatives à l'épreuve externe certificative "CE1D" de l'année scolaire 2013-2014

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4953

Circulaire 4734 du 10 février 2014 : Dispositions relatives à l'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur pour l'année scolaire 2013-2014

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4954

Annexe 2 : Bibliographie

Cette sélection n'est bien sûr pas exhaustive et sera enrichie de vos propositions.

- GUILLOUX Roselyne, L'effet domino « dys », Chenelière Education, 2009, 96 pages.
- REID Gavin, Enfants en difficultés d'apprentissage, Edition de Boeck, 2010, 244 pages.
- PETINIOT Marie-Jeanne, Accompagner l'enfant atteint de troubles d'apprentissage, Chronique Sociale, 2012, 268 pages.
- GUERRIERI Celia, Guide de survie du professeur confronté à des élèves dys, <http://mathix.org/linux/wp-content/uploads/2012/08/guide-de-survie-pour-les-profs.pdf>
- GUERRIERI Celia, Guide de survie pour l'élève dys au lycée, http://guerrieri.weebly.com/uploads/1/5/0/8/1508023/guide_de_survie_pour_eleves_dys.pdf
- REVOL Olivier, Même pas grave, l'échec scolaire ça se soigne, JC Lattes.
- SIAUD-FACCHIN, Aider l'enfant en difficulté scolaire, Odile Jacob, 2008, 363 pages.
- LEGER France, BRETON Sylvie, Mon cerveau ne m'écoute pas : Comprendre et aider l'enfant dyspraxique, Collection du CHU Sainte-Justine pour les parents, 188 pages.
- KIRBY Amanda, PETERS Lynne, 100 idées pour aider les élèves dyspraxiques, Edition Tom Pousse, 2010, 192 pages.
- LEROUX Marie-Noëlle, TOUZIN Monique, 100 idées pour venir en aide aux enfants dysphasiques, Edition Tom Pousse, 2011, 200 pages.
- CAUSSE-MERGUI Isabelle, HELAYEL Josiane, 100 idées pour aider les élèves dyscalculiques, Edition Tom Pousse, 2011, 200 pages.
- GREEN Shannon, REID Gavin, 100+ idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques - Nouvelle édition, Edition Tom Pousse, 2008, 158 pages.
- GAINARD, Anne-Marie, La revanche des nuls en orthographe, Calmann-Lévy, 2012.
- DAVIS Ronald D., Le don de dyslexie, Desclée de Brouwer, 2012.
- ABPLF (Association Belge des Professeurs de Français), La dyslexie au ban(c) de l'école, Le français dans le mille, n° 233, juin 2012.
- GOETRY Vincent et coll., Génération dyslecteurs, Erasmé Editions et Fondation Dyslexie, 2014.
- APEDA, Le guide des étudiants dyslexiques, 30 pages.
- [APEDA, Dyslexie et aménagements pour les « DYS ». Une solution à tout âge, 56 pages.](#)

- ASBL TDA/H Belgique, Guide à l'attention des enseignants confrontés au TDA/H, 2006, 24 pages.
- ASBL TDA/H Belgique, Guide à l'attention des parents confrontés au TDA/H, 2007, 48 pages.
- ASBL TDA/H Belgique, TDA/H et scolarité, 2010, 51 pages.
- ASBL TDA/H Belgique, TDA/H à l'adolescence, 2009, 48 pages.
- De COSTER Pascale, DE LONGUEVILLE Anne-Geneviève, SCHLOGEL Xavier, TDA/H à l'école, Wolters Plantyn, 2007, 98 pages
- LUSSIER Francine, 100 idées pour mieux gérer les troubles de l'attention, Edition Tom Pousse, 2013.
- REVOL Olivier, On se calme !, J-C Lattès, 2013.
- SIAUD-FACCHIN Jeanne, L'enfant surdoué. L'aider à grandir, l'aider à réussir, Odile Jacob, 2012.
- DE KERMADEC Monique et CARQUIN Sophie, Le petit surdoué de 6 mois à 6 ans, Albin Michel, 2013.
- KIEBOOM Tessa, Accompagner l'enfant surdoué, De Boeck, 2011, 216 pages.
- MILLETRE Béatrice, Petit guide à l'usage des parents qui trouvent à juste titre que leur enfant est doué, Payot, 2011, 192 pages.
- TORDJMAN Sylvie, Aider les enfants à haut potentiel en difficulté, Ed. Pur, Coll. Essais, 2010, 292 pages.